

AVIS DE CONVOCATION DU CCAS DU MERCREDI 15 AVRIL 2026

Le 9 avril 2026, conformément à l'article R123-16 du Code de l'action sociale et des familles, Monsieur Yves RODRIGUEZ, Maire de GARONS, Président du C.C.A.S a adressé une convocation pour la réunion du C.C.A.S du MERCREDI 15 AVRIL 2026 à 18H00, dans la salle prévue à cet effet.

Fait à Garons, le 16 avril 2026

Présents : Madame Jessica CHARLEMOINE, Madame Geneviève ROGER, Madame Isabelle PAASCH, Monsieur Paul YANG, Madame Emilie ANDREOTTI, Monsieur Francis LEJEUNE, Madame Delphine SEOSSE, Madame Christel PEREZ, Monsieur Régis CROUZET et Madame Aimée THOUVENOT.

Absents : Monsieur Yves RODRIGUEZ excusée

Pouvoirs : Monsieur Yves RODRIGUEZ à Madame Jessica CHARLEMOINE

Secrétaire de séance : Monsieur Francis LEJEUNE

Les membres du CCAS passent ensuite aux questions prévues à l'Ordre du Jour.

1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Suite à la désignation par le Conseil Municipal le 31 mars 2026 des membres élus, et par le Maire dans un arrêté du 9 avril 2026 des membres nommés, conformément aux dispositions des articles L 123-6 et R 123-11 du Code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'Administration est composé des membres suivants :

Identité	Fonctions
MEMBRES ELUS	
Yves RODRIGUEZ	Président
Jessica CHARLEMOINE	
Geneviève ROGER	
Isabelle PAASCH	
Paul YANG	
Emilie ANDREOTTI	
Marie-France RAINVILLE	Suppléante
MEMBRES NOMMES	
Francis LEJEUNE	
Delphine SEOSSE	
Christel PEREZ	
Régis CROUZET	
Aimée THOUVENOT	

2. ELECTION DU VICE-PRESIDENT

Suite à l'élection du Maire qui s'est tenue lors du Conseil Municipal du 20 mars 2026, le Conseil d'Administration du CCAS doit procéder à l'élection, de son vice-président.

En application de l'article L123-6 du Code de l'action sociale et des familles, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale élit, dès sa constitution, un vice-président qui a notamment pour fonction de présider ledit conseil en l'absence du Maire-Président.

Madame Jessica CHARLEMOINE est élue à l'unanimité (11 voix) par le Conseil d'Administration.

3. DELEGATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRESIDENT ET AU VICE-PRESIDENT

Afin de faciliter la gestion des services et de pourvoir à l'urgence, le Conseil d'Administration du CCAS peut donner des délégations au Président et Vice-Président conformément aux dispositions de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles.

Dans cette perspective, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration du CCAS de donner délégation pour les thématiques suivantes :

- Attribution des prestations dans le cadre des aides exceptionnelles et du secours en situation d'urgence, dans la limite de 500 € par aide, et dans la limite des crédits ouverts au budget du CCAS dans ce domaine.
- Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article L. 264-2 du Code de l'action sociale et des familles.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les délégations de pouvoir.

4. VOTE DU REGLEMENT INTERIEUR

L'article R123-19 du Code de l'action sociale et des familles prévoit que le Conseil d'Administration vote un règlement fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration du CCAS.

Le Conseil d'Administration, après lecture et échanges, décide à l'unanimité d'approuver le projet de règlement annexé.

5. QUESTIONS DIVERSES

Madame Jessica CHARLEMOINE informe les membres du Conseil d'Administration que l'atelier mémoire de 10 séances proposées par le CCAS avec l'association Néosilver, débutera le 21 avril 2026. Un atelier sur l'activité physique adaptée avec l'association Ma vie est programmée pour septembre 2026.

Madame Jessica CHARLEMOINE propose des pistes de travail sur des actions à venir : Colis alimentaires, « Octobre rose » et « Semaine bleue ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Secrétaire de Séance

Francis LEJEUNE



Le Président



Yves RODRIGUEZ